

-
1. *Débitrice:* **AMIFLES SA**, avenue de Frontenex 4,
1207 **Genève**
 2. *Remarques:* Prestation de conseils dans le domaine de la télécommunication, de services dans le domaine de la fiducie, exécution de mandats de conseil et d'agence et activités s'y rapportant
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. no 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. no 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. no 1)
- Office des faillites
1227 Carouge
(01006958)